

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°1019-06-26

OBJET : Composition du comité SCoT et comité LEADER

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 0

VOTES

- VOIX : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à quatorze heure trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Daniel AUDO, Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Philippe CADORET, Laurent GANIVET, Stéphane HAMON, Hugues JEHANNO, Jean-Jacques MERCEUR, Soizic PERRAULT, Benoît ROLLAND, Lionel ROPERT, Claude VIET.

Etaient excusés : Jean GUILLOT, Claude-Albert LE BRIS

Autres personnes : Francis MORIN, Yann DUGENET, Martine MOREL

Secrétaire de séance : Hugues JEHANNO

Date des convocations : 27 mai 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du Syndicat mixte du Pays de Pontivy ;

VU la convention conclue avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ;

VU l'annexe n°7 de ladite convention relative au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Pontivy

CONSIDÉRANT la poursuite de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire du Pays de Pontivy ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des membres du collège public dans le cadre du Comité de programmation LEADER conformément aux dispositions prévues dans la convention conclue avec la Région Bretagne et ses annexes ;

CONSIDÉRANT que le collège public du Comité de programmation LEADER est composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une instance dédiée au suivi et à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du pays de Pontivy ;

CONSIDÉRANT que la composition du Comité SCOT est définie au regard du poids démographique des intercommunalités membres ;

Monsieur le Président propose de maintenir le Comité SCOT, chargé d'assurer le suivi des travaux relatifs au SCOT et de préparer les échanges préalablement aux instances décisionnelles.

Le Comité SCOT est composé de 8 membres, répartis comme suit :

- 5 représentants de Pontivy Communauté ;
- 3 représentants de Centre Morbihan Communauté.

**OBJET : Composition
du comité SCoT et
comité LEADER**

Sa composition est arrêtée comme suit :

Membres	Représentant de
Pierre GUEGAN	Centre Morbihan Communauté
Stéphane HAMON	Centre Morbihan Communauté
Benoît ROLLAND	Centre Morbihan Communauté
Claude-Albert LE BRIS	Pontivy Communauté
Laurent GANIVET	Pontivy Communauté
Soizic PERRAULT	Pontivy Communauté
Lionel ROPERT	Pontivy Communauté
Claude VIET	Pontivy Communauté

Monsieur le Président propose également de maintenir la représentation du collège public du Comité de programmation LEADER, instance du Groupe d'Action Locale chargée de la sélection et du suivi des opérations financées dans le cadre du programme LEADER.

Le collège public du Comité de programmation est composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, répartis comme suit :

Membres		Représentant de
Titulaires	Suppléants	
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD	Pascal ROSELIER	Centre Morbihan Communauté
Chantal BIHOES	Amélie LE HENANFF	Centre Morbihan Communauté
Philippe CADORET	Guénaél ROBIN	Centre Morbihan Communauté
Daniel AUDO	Christian GUILLEMET	Pontivy Communauté
Jean GUILLOT	Jean-Jacques MERCEUR	Pontivy Communauté
Claude VIET	Claude-Albert LE BRIS	Pontivy Communauté

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- APPROUVE la composition du Comité SCOT telle que présentée ci-dessus.
- APPROUVE la composition du collège public du Comité de programmation LEADER, comprenant 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, telle que présentée ci-dessus.

Fait à Locminé,
Le 02 juin 2026
Le Président,
Claude VIET

